

Dijon, le 12 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet condamne les dégradations au domicile de François Patriat, sénateur de la Côte-d'Or

Ce matin ont été constatées par la gendarmerie des dégradations commises sur la résidence de François Patriat, sénateur de la Côte-d'Or.

Deux cadavres de sangliers ont été accrochés au portail de la résidence, de la laine a été jetée sur les haies et dans le jardin, du fumier et des déblais ont été déversés devant l'habitation. Des tags ont également été découverts, notamment un sur la route.

Franck Robine, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, condamne fermement cette action inadmissible et rappelle la mobilisation très forte des services de l'Etat face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs.

Le préfet souligne notamment la mise en place des permanences multi-administrations dans chaque arrondissement (en préfecture/DDT et sous-préfectures) pour permettre une écoute et une prise en charge personnalisée des agriculteurs sur leurs diverses difficultés.

Face aux attaques sur les troupeaux attribuées au loup, la brigade loup s'est rendue en Côte-d'Or à 5 reprises depuis le début de l'année, à raison de 3 nuits par semaines.

Le doublement des lieutenants de louveterie dans le département est également en cours.

Enfin, le préfet souligne que le nouveau plan national loup a récemment assoupli les modalités d'autorisation des tirs en cas d'attaque pour rendre plus efficace l'exécution des tirs de défense simple, intégrant notamment la possibilité de deux tireurs au lieu d'un seul et l'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de la lumière ou la détection thermique.